

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2005-2006

27 JANVIER 2006

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LE PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE ET
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU SÉNÉGAL - DAKAR, DU 25 AU 28 JANVIER 2006

Les Présidents et les Représentants du Parlement de la Communauté française de Belgique et de l'Assemblée nationale du Sénégal, réunis à Dakar, les 26 et 27 janvier 2006, ont passé en revue l'état de leur coopération interparlementaire et examiné les perspectives, mais aussi les modalités d'un nouveau partenariat entre les deux institutions.

- Considérant l'Accord créant le Comité du Suivi de l'Entente entre le Conseil de la Communauté française de Belgique et l'Assemblée nationale du Sénégal, signé à Dakar, le 22 mai 1987, et la nécessité d'en adapter les dispositions au nouveau contexte dans lequel évoluent les relations entre les deux parlements,
- Soucieuses de donner à ces relations et à la coopération qui en découlent une plus grande efficacité,

Les délégations ont convenu de signer un nouveau Protocole d'Accord qui prend en compte les préoccupations et les besoins exprimés par les deux parties, en particulier le respect des diversités culturelles qui leur sont propres et leur attachement à la défense et à la promotion de la langue française dans leurs espaces culturels respectifs.

Ces objectifs doivent être poursuivis avec une commune détermination au sein des organisations internationales.

Les deux parties conviennent de maintenir une concertation régulière par des rencontres périodiques, de manière à évaluer la coopération entre les deux assemblées et leurs gouvernements, afin de veiller au développement des actions menées dans le cadre de celle-ci.

Les deux parties conviennent également de définir, d'un commun accord, des axes de collaboration interparlementaire, répondant aux besoins de renforcement des capacités d'action pour les membres et les agents des assemblées, en vue notamment d'accroître et d'améliorer le contrôle de l'action gouvernementale.

A cet effet, les deux parties étudieront, prochainement, la mise en œuvre d'un programme de modernisation du travail parlementaire au sein de l'Assemblée nationale du Sénégal, visant plus particulièrement le développement de l'archivage électronique pour la bibliothèque, la formation des parlementaires et du personnel aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, la traduction et l'interprétation simultanée des débats dans les différentes langues nationales et la réalisation d'un journal quotidien des débats.

Les deux parties conviennent enfin de rechercher, chaque fois que de besoin, l'harmonisation de leurs positions respectives au sein des organisations internationales de parlementaires, et en particulier de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, pour laquelle elles souhaitent un rôle plus accru au sein de l'espace francophone international.

Les deux parties veilleront à renforcer les liens d'amitié entre le Sénégal et la Communauté française de Belgique et à promouvoir leur attachement aux idéaux de paix et de justice, aux valeurs démocratiques et au respect des droits de l'Homme.

Un Comité de Suivi, dont la composition reflétera les différentes sensibilités politiques au sein de chaque Assemblée, veillera à la réalisation de ce Protocole d'Accord. Il se réunira à Bruxelles pour ses premiers travaux avant la fin de l'année 2006.

<i>Le Président du Parlement de la Communauté fran- çaise de Belgique,</i>	<i>Le Président de l'Assem- blée nationale du Séné- gal,</i>
--	--

Jean-François
ISTASSE

Pape DIOP